



Mgr Jean-Marie Lovey, évêque de Sion

3 février 2016

Communiqué – Prise de position

Initiative fédérale du 28 février 2016

Initiative populaire «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage »

Prise de position de l'évêque de Sion

Le rapport final du récent synode sur la famille encourage les chrétiens à défendre les droits de la famille au niveau politique. Les médias se sont fait un large écho de la prise de position de la Conférence des évêques suisses en faveur de l'initiative *Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage* en titrant : « L'Eglise s'invite au débat. » Or ce n'est pas seulement en tant qu'invitée que l'Eglise s'exprime sur la famille, institution sociale irremplaçable, mais en tant que partenaire légitime, parce que la famille constitue « le noyau essentiel de la vie, de la transmission des valeurs et de la formation de l'être humain », selon la belle expression du Pape Benoît XVI.

L'objet qui est soumis en votation au peuple suisse permet de réaffirmer la nécessité d'un véritable acte de foi dans la famille. Celle-ci « n'est pas un modèle du passé » (Cardinal Schönborn), et elle continue d'incarner pour une majorité de Valaisans et de Suisses ce lieu privilégié d'échange, de partage et de transmission des valeurs essentielles de la vie en société. L'Office fédéral de la statistique (OFJ) nous apprend qu'en 2014, la Suisse compte 41891 mariages (+ 5,2 %) et 720 partenariats enregistrés (+ 3,8 %). Sans exclure une réflexion continue sur les réalités changeantes de la famille, il est bon de rappeler que celle-ci est « faite d'un homme et d'une femme, de leur vie ensemble fidèle et ouverte à la vie ». Notons que cette définition de la famille, tirée du rapport final du Synode sur la famille en octobre 2015, se rapproche de celle des initiants qui définissent le mariage, en accord avec le code civil, le message du Conseil fédéral sur la Constitution et la Convention européenne des droits de l'homme, comme « l'union durable d'un homme et d'une femme ».

Dans ce sens, il convient de respecter et de promouvoir le mariage, « merveilleuse réalité [...] à l'origine de la famille » (Benoît XVI). Or de plus en plus de jeunes ont peur de se marier et de construire un foyer en raison de la précarité du monde du travail et des incertitudes économiques. L'inégalité en matière de fiscalité et d'assurances sociales pour les couples mariés par rapport aux concubins renforce cette réticence à fonder une famille. En résumé : le système des impôts pousse à ne pas se marier et le comble serait qu'on divorce pour bénéficier du maximum des rentes AVS !

Les alternatives proposées à ce jour pour mettre fin à une injustice dénoncée en 1984 déjà par un arrêt du Tribunal fédéral sont toutes insatisfaisantes. Par exemple, l'imposition individuelle serait non seulement lourde, coûteuse et complexe, notamment lorsqu'il y a des enfants, mais elle ne reconnaîtrait plus le fait que la famille constitue une communauté économique.

Cela renforcerait encore l'individualisation des parcours de vie. Or on le sait, la valeur globale des prestations fournies par les familles est essentielle pour la prospérité de notre pays (environ 35% du PIB suisse, soit 150 milliards par an) et pour répondre à l'ensemble des besoins sociaux, éducatifs et culturels de notre population.

Dignité humaine, protection de la vie, liberté et responsabilité, solidarité, respect des différences, voilà autant de valeurs situées au cœur du « Patrimoine de la famille » cher au Pape Jean-Paul II et que l'Eglise ne cesse de promouvoir.

Comment ne pas reprendre à notre propre compte les paroles du Pape François aux évêques du Sri Lanka : « En étant attentifs à nos familles et à leurs besoins, en comprenant leurs difficultés et leurs espoirs, (...) vos efforts pour soutenir les familles ne sont pas seulement une aide apportée à l'Église, mais un soutien offert à la société (...) tout entière ».

*+Jean-Marie Lovey
Evêque de Sion*